

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 27 juillet 2026

Délibération N°41

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12
Absents :	03

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	14
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	14

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21/07/2026

Présents : CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – GONFRERE Cyril – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - BURIONI Johanna – DELMAS Hugues - BARRES Claire - REY Alexandra

Absents avec procuration : Sylvie MERCADIER PETIT donne pouvoir à Alexandra REY – Ignazio BELLAVIA donne pouvoir à Anne Marie PELLEGRINO CORTES

Absent non excusé : Cyril GONFRERE

Secrétaire : MME REY Alexandra

OBJET : Actualisation réglementaire de la régie de la station-service

M. le maire donne la parole à Mme la 4ème adjointe qui informe :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29/06/2001 fixant le début d'exploitation de la station-service communale,

Vu la délibération du 05/06/2026 portant sur les délégations du conseil municipal au maire,

Vu l'audit de la Trésorerie de Villefranche-de-Rouergue sur le fonctionnement de la station-service en date du 29/01/2026,

Il est nécessaire de modifier certaines modalités de fonctionnement de la station-service communale.

Ainsi, le conseil, à l'unanimité des voix décide de :

- Actualiser le prix de vente des cartes privatives à 17 € TTC ;
- Actualiser la règle de fixation de la marge à appliquer sur le litre de carburant au vu des fluctuations du prix du carburant en la faisant varier de 0.02 € à 0.20 € TTC ;
- Autoriser M. le maire et M. Clément Chauchard, 3ème adjoint, à fixer le prix de vente du litre de carburant selon la fourchette définie ci-dessus après chaque livraison ;

- Donner pouvoir à M. le maire de modifier l'acte de création de la régie et pour signer toutes les pièces nécessaires à l'opération.

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

